

Shenzhen africain : les zones économiques spéciales de la Chine en Afrique

Deborah Bräutigam, Tang Xiaoyang

DANS **OUTRE-TERRE** 2011/4 n° 30 , PAGES 133 À 149

ÉDITIONS **OUTRE-TERRE**

ISSN 1636-3671

ISBN 9782918587088

DOI 10.3917/oute.030.0133

Date de mise en ligne : 23/01/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-4-page-133?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Outre-terre.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Shenzhen africain : les zones économiques spéciales de la Chine en Afrique ¹

Deborah Bräutigam ², Tang Xiaoyang ³

Bien que les zones économiques spéciales (ZES) soient d'abord apparues dans des espaces comme Porto Rico (1951), l'Irlande avec la zone aéroportuaire de Shannon (1959) et Taiwan à Taichung (1965), la Chine continentale est le pays qui a rencontré le plus grand succès dans l'utilisation des ZES à fins de développement de ses capacités industrielles ⁴. Au début des réformes économiques chinoises, la création de ZES a joué un rôle stratégique. En 1979, quatre zones – Shenzhen, Zhuhai, Shantou et Xiamen – furent créées à titre expérimental pour la libéralisation des marchés et en tant que pôles d'attraction des investissements étrangers. En dépit d'un démarrage assez lent, ces ZES se sont révélées en tant que catalyseurs de transformations structurelles significatives. Shenzhen, en particulier, passa en l'espace d'une génération du village de pêcheurs à la métropole industrielle. En 1988, c'est toute l'île de Hainan qui devint ZES ; en 1990, une bonne partie de Shanghai, la plus grande ville de Chine, fut restructurée en Zone nouvelle de Pudong. À l'heure actuelle, la Chine abrite au moins une centaine de zones dans des catégories de plus en plus variées : libre échange, développement économique et technologique, zones de haute technologie. Les officiels chinois posent ouvertement que semblables zones sont plutôt efficaces pour promouvoir la croissance, l'emploi et les investissements respectueux de l'environnement ; tout en admettant que cela implique des compromis, singulièrement en matière de coûts sociaux et environnementaux ⁵.

En 2006, le gouvernement qui poursuivait l'expansion des politiques de soutien au commerce et aux investissements à l'étranger (la politique de *Going Global* ou *Zouchuqu*) annonçait compter établir jusqu'à cinquante zones de coopération économique et commerciale à travers le monde, sans toutefois donner de calendrier, dans le cadre de la mise en œuvre de son onzième plan quinquennal ⁶. Lors du sommet de Beijing du Forum sur la Coopération Chine-Afrique (FOCAC) de novembre de la même année, un engagement sur trois à cinq ZES en Afrique a été pris.

1. Version abrégée de "African Shenzhen: China's special economic zones in Africa", *Journal of Modern African Studies*, 49, 1, 2011, Cambridge University Press.

2. School of International Service, American University, Washington.

3. New School for Social Research, New York.

4. Foreign Investment Advisory Service (FIAS), "Special Economic Zones: performance, lessons, learning, and implications for zone development". Washington, DC, World Bank, 2008 ; Edward M. Graham, "Do export processing zones attract FDI and its benefits? The experience from China", *International Economics and Economic Policy*, 1, 2004, p. 87-103 ; Claus Knoch, "Special Economic Zones and economic transformation : the case of China", Doctoral dissertation, Université de Constance, 2000.

5. Entretien, novembre 2009, Pékin.

6. Cf. Deborah Bräutigam, *The Dragon's Gift: the real story of China in Africa*, Oxford University Press, 2009.

Ces zones s'inscrivaient en partie clairement dans une stratégie de *soft power*, démontrant en particulier l'efficacité par certains aspects d'un modèle de développement chinois qu'on souhaitait partager avec des pays amis. Mais ce n'était pas là néanmoins toute l'explication. Ces zones avaient également été conçues pour contribuer à la restructuration économique de la Chine en permettant aux industries à forte main-d'œuvre, moins compétitives et plus «mature», comme le textile, le cuir ou les matériaux de construction, de s'implanter à l'étranger⁷. Les commentaires des officiels chinois renforçant cette interprétation. Dans les termes par exemple de l'ambassadeur de Chine en Zambie (où se trouve une des zones) :

«Nous voudrions aussi introduire en Zambie des entreprises chinoises matures bénéficiant d'avantages comparatifs afin de répondre en partie à la dépendance excessive de la Chine en matière de biens manufacturés et de consommation. D'où l'établissement de la zone de coopération laquelle peut à la fois assister la Zambie dans son développement et permettre aux industries chinoises matures de se redéployer, gagnant en espace de développement sur le territoire national».

Southern Weekly, 2010

Șompue en raison de changements inattendus dans la législation algérienne concernant les investissements étrangers. Après 2007, le MOFCOM, dans l'attente des premiers résultats de ses projets pilotes, n'a plus organisé d'appels d'offre. Certaines entreprises chinoises continuant de leur propre initiative d'établir, d'étendre et de proposer de nouveaux parcs industriels ou de nouvelles zones de libre échange en Afrique dans des pays comme le Nigeria, la Sierra Leone, l'Ouganda, le Botswana et l'Afrique du Sud.

Comme l'indique le tableau 1, les secteurs, les entreprises en charge du développement et même la taille des zones varient considérablement. Il n'y a pas de «modèle chinois» unique des zones de coopération outre-mer. Une zone seulement est appelée à se concentrer sur l'exploitation minière, les autres se consacrent principalement à la production manufacturière. Une preuve de plus que les projets chinois en Afrique vont bien au-delà de la simple exploitation des ressources naturelles. En Éthiopie et à l'île Maurice, les zones sont à capitaux exclusivement chinois, les autres se présentant comme des coentreprises généralement en association avec des partenaires minoritaires, ressortissants africains ou gouvernements régionaux. Par exemple l'État fédéré nigérian d'Ogun détient 18 % des parts dans la zone d'Ogun, tandis que le gouvernement de l'État de Lagos et le groupe *Lekki Worldwide Investment Ltd.* (société

7. Les industries « matures » s'opposent aux industries « émergentes » ou « de pointe ». L'habillement et le textile, le cuir, les produits en plastique simple sont des sous-secteurs dans lesquels l'innovation technologique apporte peu de bénéfices et où la compétition se fonde davantage sur les coûts. Cf. sur le mouvement en faveur d'une restructuration économique en Chine, le lien aux zones économiques chinoises à l'étranger et les outils comme le fonds de développement sino-africain Deborah Bräutigam, *The Dragon's Gift*, op. cit., p. 89-100

d'investissement de l'État de Lagos) possède 40 % des parts de la zone de Lekki. Un consortium égyptien a environ 20 % des parts dans la zone de Suez.

Certains projets de zone étaient à l'origine une idée des gouvernements africains. Ainsi la zone établie par la *Tianjin Economic-Technological Development Area Investment Holdings (TEDA)* dans la région de Suez en Égypte aurait été entreprise à la demande du président égyptien Hosni Moubarak ayant visité la zone de développement économique de Tianjin dans les années 1990 et qui avait voulu reproduire le modèle en Égypte⁸. Ce fut également le cas pour certaines des zones lancées en dehors du programme pilote du MOFCOM. En Sierra Leone, la compagnie provinciale du Henan, *Henan Guoji*, entendait initialement se consacrer au développement immobilier (villas et hôtels), mais avait été persuadée par le gouvernement sierra-léonais d'investir en coentreprise dans un parc industriel près du port⁹.

On constate avec intérêt que les différents pays d'Afrique sub-saharienne où les zones officielles sont censées être construites ont obtenu un score relativement élevé dans les enquêtes Doing Business de la Banque mondiale. L'île Maurice se classe en première position quant aux facilités d'exercice des activités commerciales en Afrique sub-saharienne, la Zambie au sixième rang, l'Éthiopie au dix-neuvième et le Nigeria au treizième sur quarante-six pays. Alors que l'Égypte se classe au onzième rang en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, l'Algérie au quatorzième sur dix-neuf pays¹⁰. Il est sans doute révélateur que la zone algérienne ne progresse pas, alors que la zone égyptienne a été proposée par une compagnie chinoise ayant plus d'une dizaine d'années d'expérience sur le développement de zones dans le pays.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS : QUI FAIT QUOI ?

Les zones pilotes impliquent trois parties : les entreprises chinoises en charge du développement, les gouvernements africains et le gouvernement chinois. Les entreprises chinoises ont été les premiers acteurs des phases initiales de développement. Les gouvernements africains ayant parfois été associés aux compagnies chinoises comme par exemple au Nigeria. Bien qu'il n'ait pas joué un rôle direct dans le développement des projets pilotes, le gouvernement chinois a fourni une assistance sous différentes formes aux entreprises chinoises à l'origine des projets et qui avaient remporté les marchés officiels.

LE GOUVERNEMENT CHINOIS

Le gouvernement chinois a fourni un soutien tant matériel que réticulaire aux entreprises chinoises en charge du développement des zones. Celles qui ont rem-

8. Entretien avec le gérant du centre de promotion GAFI, 3 juin 2009.

9. <www.kingce.com/show.asp?articleid=508>. Les entreprises en charge du développement de la zone Guoji en Sierra Leone avaient également soumis le projet du MOFCOM mais sans l'emporter.

10. World Bank, *Doing Business 2010*, 2010, <www.doingbusiness.org/EconomyRankings>, 8 mai 2010.

porté les marchés – les zones pilotes officielles- avaient pu accéder à un soutien financier gouvernemental par le biais de fonds spéciaux (mais pas par l'intermédiaire du budget réservé à l'aide à l'étranger). Chaque entreprise en charge du développement d'une zone devait avoir la possibilité de bénéficier de subventions d'un montant de 200-300 millions de renminbi (RMB, 29,4-44,1 millions de dollars) et de prêts à long terme jusqu'à hauteur de 2 milliards de RMB (294 millions d'USD)¹¹. Les entreprises en charge du développement pouvaient également faire une demande de subvention pour couvrir jusqu'à 30 % des coûts spécifiques au développement des zones en phase de pré-construction (études de faisabilité, déplacement pour la planification et la négociation, mise à disposition des terrains, préparation à la soumission au marché public) et en phase de réalisation (achat ou location de terrain comme de locaux de bureaux ou d'usines, frais de justice ou notariaux, droits de douane et assurances) à travers le Fonds de Développement des Zones de Coopération Économiques et Commerciales du MOFCOM¹². Les entreprises chinoises s'installant dans les zones pouvaient être défrayées jusqu'à moitié des dépenses occasionnées par le déménagement. Elles avaient droit à des rabais sur les taxes d'exportation et de revenu et à des réductions sur les matériaux chinois envoyés pour la construction, de même qu'à un accès facilité aux devises étrangères dans un système chinois de contrôle financier très strict. Autant de subventions attribuées en fonction des performances, c'est-à-dire que la compagnie devait d'abord s'acquitter des coûts et ne pouvait être remboursée qu'en un deuxième temps.

Par ailleurs, le *China Africa Development Fund (CADF)*, soit une société par actions établie par l'une des banques au service de la politique officielle de Pékin, la *China Development Bank (CDB)*, a décidé d'investir dans au moins trois des sept zones pilotes (à Lekki au Nigeria, sur l'île Maurice et en Égypte) pour un montant total de 100 millions de dollars¹³. De même que la *CDB* a monté une équipe zambienne destinée à trouver le financement des zones du pays et d'appuyer les activités de la *China Non-ferrous Metal Corporation (CNMC)* dans le pays. Certains gouvernements provinciaux et même des municipalités chinoises ont apporté des financements supplémentaires pour les zones pilotes. Par exemple la province du Jiangsu et la municipalité de Suzhou (Soutchéou) ont annoncé leur intention de subventionner la zone d'Éthiopie orientale à hauteur de plus de 100 millions de renminbi (14,6 millions de dollars). La municipalité de Tianjin (Tien-Tsin) a promis de subventionner la zone égyptienne à hauteur de 5 % de l'investissement réel¹⁴. Le

11. Liste des incitations sur proposition rédigée, <<http://wuhan.customs.gov.cn/publish/portal107/tab1656/module11265/info27660.htm>>, 12 octobre 2009 ; <www.wangchao.net.cn/bbsdetail_767922.html> ; la liste finale des incitations n'a pas été rendue publique par le gouvernement chinois.

12. <www.stnn.cc/trade/200708/t20070831_609308.html>.

13. *China Africa Development Fund (CADF)*, brochure de promotion distribuée au Focac, Charm el-Cheikh, Égypte, 5 novembre 2009.

14. « Chuanxin Hezuo Moshi, Kaifa Feizhou Ziyuan » [Innovate cooperation model, develop Africa's resources], juillet 2007, <www.zccc.org.cn/pop/pop.asp?InfoID=181>, 3 novembre 2009 ; « Dongfang Gongyeyuan, Kaipi Feizhou Taojinlu » [Oriental Industrial Park, paving gold path in Africa], *Zhangjiang Daily*, 25 février 2008, <www.zjgwx.cn/html/tebianguang-zhu/20080225/63110>, 14 décembre 2009 ; *Dongfang Gongyeyuan Briefing 2008* ; « Suyishi Jingwai Jingmao Hezuoqu 10 yue Jiepai » [Suez Overseas Economic & Trade Cooperation Zone opening in October], *Jingji Cankao Daily*, 23 février 2008,

gouvernement chinois a en outre annoncé en novembre 2009 la création d'un fonds d'un milliard de dollars pour les petites et moyennes entreprises d'Afrique susceptible d'aider certaines d'entre elles à investir dans les nouvelles zones¹⁵.

Le gouvernement chinois n'est pas impliqué lui-même dans la conception ou les opérations directes. Mais en s'inscrivant dans le sillage des « États développementalistes » d'Asie orientale (Japon, Corée, Taiwan), Pékin a tout comme les provinces chinoises joué de son contrôle sur les subventions comme d'une carotte¹⁶. Le MOCOM et ses branches provinciales organisant des événements marketing sur le territoire national pour promouvoir les investissements dans les zones. Les ambassades chinoises en Afrique recommandent celles-ci aux compagnies qui prévoient d'investir en Afrique. Dans au moins deux cas, le gouvernement central est intervenu pour contribuer à la résolution de problèmes apparus avec les entreprises chinoises en charge du développement. Bien que les entreprises chinoises ayant entrepris le développement de zones mais échoué à obtenir le soutien officiel via le programme pilote n'aient pas beaucoup retenu l'attention de Pékin, elles ont pu également bénéficier du soutien de leurs gouvernements provinciaux et des municipalités, et ce conformément à l'appel au développement à l'étranger adressé aux entreprises chinoises. Selon les promoteurs de ce dernier, le CADF a prévu d'investir dans le projet *Henan Guoji* en Sierra Leone¹⁷.

Tous les témoignages vont dans le sens d'une posture de non-intervention du gouvernement chinois concernant ces zones. Nulle trace ni même rumeurs faisant état de conditionnalités ou de *do ut des* imposés par le gouvernement chinois aux gouvernements hôtes en retour du développement des zones. Certes, Pékin a joué son rôle au plan diplomatique et avec les visites de dirigeants chinois dans certains (pas tous) les pays abritant des zones, mais les entretiens que nous avons menés traduisent une prise en charge des négociations avec les gouvernements hôtes par les compagnies chinoises, et ce quant aux incitations spécifiques et aux responsabilités en particulier dans la construction des infrastructures, avec le soutien des ambassades locales. Du moment où certaines compagnies en charge du développement des zones sont des compagnies d'État, on aurait pu s'attendre à ce que les opérations aient été conduites « de gouvernement à gouvernement » ; or, les entretiens menés par nous et d'autres chercheurs montrent que ce sont les compagnies qui ont été les acteurs principaux. Par exemple pour ce qui est de la zone de Chambishi en Zambie, une des personnes interrogées en Zambie faisant remarquer : « La norme c'est que la démarche soit effectuée par l'entremise du gouvernement chinois à travers la CNMC pour des conversations avec le gouvernement [de Zambie], exactement comme cela s'est passé lors de la signature de la ZES de Chambishi »¹⁸.

<http://invest.people.com.cn/GB/75571/105500/8852019.html>, 14 décembre 2009.

15. Forum on China-Africa Cooperation (FOCAC), *Forum on China-Africa Cooperation Sharm El Sheikh Action Plan (2010-2012)*, 2009, <www.focac.org/eng/dsjbzjhy/hywj/t626387.htm>, août 2010.

16. Cf. Meredith Woo-Cummings (éd.), *The Developmental State*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1999.

17. Henan Guoji Group, "Shiye Gongsi yu Zhongfei Jijin Qianyue Chenggong", Industrial company signed contract with CADF, 16 juin 2009, <www.guoji.com.cn/news/?id=297>, 20 avril 2009.

18. Cf. Dan Haglund, "In it for the long term? Governance and learning among Chinese investors in Zambia's copper sec-

Enfin, dans au moins un cas et peut-être même à plusieurs reprises, Pékin est intervenu plus directement pour résoudre un problème rencontré par une entreprise en charge du développement de la zone. Après le voyage de Hu Jintao à Maurice en février 2009, le gouvernement chinois a formé une commission spéciale susceptible de faire avancer le projet qui avait pris du retard et il a arrangé les choses de telle sorte que deux nouveaux investisseurs puissent rejoindre le *Tianli Group* initialement en charge de la zone. Ceci en tant que réponse exceptionnelle à une demande explicite du Premier ministre mauricien pour aider à accélérer la mise en place d'un projet considéré comme stratégique par son gouvernement¹⁹. Au Nigeria, alors que le gouvernement de Lagos, inquiet des retards pris par le projet, a contacté son homologue chinois, ce dernier s'est concerté avec les entreprises pour trouver la solution, soit une restructuration permettant de transférer la participation financière et les responsabilités du *junior partner*, une entreprise de province, à la *China Civil Engineering and Construction Corporation (CCECC)* plus expérimentée²⁰. Il n'y a par contre pas eu d'initiative similaire pour résoudre les problèmes dans la zone éthiopienne où les difficultés financières ont conduit le partenaire chinois majoritaire à se retirer du consortium, laissant les partenaires moindres se débattre avec les problèmes du développement de la zone.

LES GROUPES CHINOIS EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT

Les groupes en charge du développement des sept zones pilotes en Afrique sont des entreprises étatiques et privées. Deux des projets de zones étaient initialement conduits par des entreprises étatiques d'envergure nationale : la *CNMC* et la *CCECC*. Les autres appartenaient à des gouvernements provinciaux ou à des municipalités dans le comté de Jiangling, le Shanxi, le Jiangsu, le Guangdong et à Tianjin. Le *Tianli Group* et le *Qiyuan Group*, respectivement chargés, à l'origine, du développement des zones mauricienne et éthiopienne, étaient des entreprises privées.

Le modèle économique suivi par les entreprises a varié. Certaines compagnies en charge du développement ont utilisé les ressources naturelles existantes pour augmenter leur capacité de traitement. Ainsi la grande entreprise étatique *CNMC* a-t-elle établi treize filiales relatives soit à l'exploitation minière soit au traitement des produits miniers concernés dans la zone zambienne de *Chambishi*. D'autres entreprises ont prévu d'utiliser leurs zones comme tête de pont pour pénétrer de nouveaux marchés. Par exemple, le *Jiangling Automobile Group*, le quatrième de Chine, a programmé un parc industriel d'assemblage automobile en Algérie. Le *Qiyuan Group*,

tor", *China Quarterly* 199, 2009, p. 627-46, souligné par nous.

19. *China Daily*, 18 février 2009, <www.chinadaily.com.cn/china/2009-02/18/content_7486395.htm>.

20. Entretien avec les administrateurs de la zone de Lekki à Lagos et avec l'ambassade de Chine à Abuja, juin 2010. Pour Gregory Mthemba-Salter, « Chinese investment in African free trade zones : lessons from the Nigerian experience », *South Africa Institute of International Affairs, Policy Briefing 10, China in Africa Project*, « [le gouvernement chinois] est intervenu et a restructuré unilatéralement le consortium chinois en faveur de la CCECC », mais il ne nous a pas été possible de confirmer.

un groupe privé de production d'acier, a proposé que l'Ethiopia Oriental serve de site aux usines produisant de l'acier et autres matériaux de construction pour une industrie éthiopienne du bâtiment en pleine expansion. Les compagnies chargées de la zone mauricienne de Jinfei voulaient exploiter sa situation géographique pour en faire un *hub* du commerce et des services sino-africains avec des hôtels, un centre des congrès, une école d'enseignement du chinois, une école de commerce, des entrepôts et des casinos. Les groupes chargés du développement des zones nigérianes et égyptienne ont envisagé d'attirer des industries diverses ; ils visaient tant les vastes marchés intérieurs de ces pays que leur accès privilégié à l'Europe. Dans les deux pays en question, les investissements chinois avaient enregistré une croissance rapide et les groupes entendaient aussi bénéficier de la location d'espaces industriels attractifs. Comme le promettait la séduisante brochure promotionnelle, élaborée pour attirer les entreprises chinoises dans la zone de coopération économique et commerciale de Suez :

« Le décalage horaire se dissipera en un instant lorsque vous ouvrirez la porte du hall... les 126 chambres de l'hôtel procurent un sentiment de familiarité et de confort. À la première gorgée d'un vin rouge chinois agréablement parfumé, dans le magnifique salon-bar, une sorte de chaleur longtemps oubliée surgit dans votre cœur ».

TEDA Tianjin n.d.

LES GOUVERNEMENTS AFRICAINS

Les zones sont insérées dans le tissu politico-économique au sens large des pays hôtes africains. Les gouvernements d'accueil assurent la régulation des activités et fournissent (quand ils y parviennent) des incitations au développement. La plupart des zones pilotes font l'objet d'ensembles standardisés d'incitations offerts par ces derniers, sans valeur spécifique ajoutée. Parmi ces incitations il y a les exemptions fiscales, les exonérations de droits sur les matières premières ou les intrants importés, ainsi que des restrictions sur l'exercice du droit de grève. Les entreprises qui s'implantent dans la nouvelle ZES égyptienne bénéficient d'un nouveau lot d'incitations sous forme de réductions fiscales et elles peuvent, ce qui est peut-être plus important encore, obtenir également des certificats égyptiens d'origine pour leurs produits, c'est-à-dire bénéficier des nombreux accords commerciaux internationaux passés par l'Égypte²¹. Un régime qui avait cependant été mis en place avant que la compagnie chinoise n'emporte le contrat de développement de la zone. Bien que Maurice ait accordé à la zone de Jinfei des incitations similaires à ce qui était le cas pour d'autres entreprises dans le Port Franc (importation détaxée d'intrants, exonération de la

21. General Authority for Investment (GAFI), *Invest in Egypt*, Le Caire, ministère de l'Investissement, 2009, p.13.

taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne les investissements initiaux, etc.), le gouvernement mauricien aurait proposé des incitations supplémentaires pour attirer les investisseurs chinois, ceci en partie pour compenser son refus d'accorder une exonération de l'impôt sur les sociétés de 15 %.

Les gouvernements hôtes sont censés fournir les infrastructures hors zones (électricité, eau, gaz, routes d'accès, et souvent un port spacieux. Les entreprises chinoises en charge du développement ou les coentreprises aménagent les infrastructures internes. À Maurice, le gouvernement hôte et le consortium *Jinfei* ont partagé certains coûts concernant les investissements des infrastructures externes²². Le gouvernement égyptien a fourni des lignes électriques et autres infrastructures jusqu'aux limites de la zone de Suez. Le gouvernement éthiopien aurait promis de rembourser 30 % des investissements du consortium dans les infrastructures de la zone après achèvement de la construction²³.

Étant donné que ces zones ont aussi une importance politique tant pour les gouvernements chinois que pour ceux des pays hôtes africains, ces derniers ont parfois établi comme en Éthiopie des commissions bilatérales de coordination qui incluent des représentants officiels des deux parties et opèrent au niveau de la stratégie politique. La plupart des gouvernements africains ont encore des agences d'investissement qui promeuvent les zones comme faisant partie intégrante de leur mandat.

Même si plusieurs zones ont des actionnaires africains, les partenaires africains ne sont pas supposés jouer un rôle direct, ceci généralement du fait que leurs parts sont relativement faibles, à hauteur de 20 % ou moins. La zone de Lekki constituant une exception. Les partenaires nigériens ont 40 % des parts ; un Nigérien occupe le poste de vice-président du conseil d'administration ; les cadres supérieurs des services juridique et de la promotion locale sont également nigériens.

Certains gouvernements hôtes comme l'Égypte et la Zambie considèrent les ZES chinoises comme des maillons essentiels des nouvelles stratégies économiques de leurs pays. Dans les deux cas, les nouveaux régimes régissant les zones économiques spéciales ou les zones économiques polyvalentes ont été élaborés indépendamment des investissements chinois et les entreprises chinoises en charge du développement ont été parmi les premières à bénéficier des nouvelles incitations. D'autres comme le Nigeria et Maurice avaient adopté ce type de régime auparavant ; les zones chinoises s'inscrivent dans nombre d'initiatives parallèles, la zone mauricienne ayant jusqu'à présent une taille nettement supérieure. Par contre, l'Éthiopie semble traiter la zone chinoise comme un secteur industriel ordinaire et elle n'a pas adopté de stratégie nationale pour reproduire certaines dynamiques propres aux zones spéciales chinoises.

22. Le groupe chinois en charge du développement devait contribuer à hauteur de 100 millions de roupies, soit 3,3 millions de dollars, aux infrastructures externes ; le gouvernement mauricien investissait 16 millions de dollars pour agrandir un réservoir et prolonger les canalisations d'eau jusque la zone de Jinfei, ainsi que 170 millions de roupies (5,6 millions de dollars) pour construire une nouvelle route de liaison, enfin des montants supplémentaires afin d'équiper le site en services des eaux usées, d'électricité et de télécommunications. Cf. Republic of Mauritius, "JinFei Project: infrastructure works, terms & conditions of agreement", Parliamentary Debates No.25 of 2009, 20 octobre 2009.

23. Échange de courriels avec Thomas Farole, Banque mondiale, septembre 2010.

PROBLÈMES STRATÉGIQUES DANS LA CONCEPTION DES ZONES ET LEUR DÉVELOPPEMENT

CES ZONES SERONT-ELLES RÉSERVÉES AUX ENTREPRISES CHINOISES ?

Pour réussir, les zones doivent apporter des investissements, l'investissement étranger étant particulièrement important à la fois comme capital additionnel et quant aux nouvelles idées et technologies qu'il est supposé introduire. Le gouvernement chinois soutient clairement les zones, et ce en partie pour inciter les compagnies chinoises à s'implanter à l'étranger. Ce sont théoriquement de multiples investisseurs étrangers qui devraient apparaître. Mais les investisseurs locaux ont eux aussi besoin de pouvoir accéder à ces zones afin que les nouvelles idées et technologies puissent se diffuser dans les économies locales. Quels types de compagnies doivent donc être recherchées ici ?

Les gouvernements africains ont fixé de nombreuses conditions à l'investissement. Le gouvernement mauricien a restreint l'accès de la zone aux investisseurs locaux, du moins dans la première phase, parce qu'il voulait que les incitations spécifiques soient exclusivement utilisées pour attirer de nouveaux investisseurs étrangers ; il ne souhaitait pas que ces incitations soient accordées aux investisseurs locaux qui auraient de toute façon à ce que l'on pensait investi à Maurice ²⁴. En particulier les investisseurs non-chinois sont les bienvenus. Une déclaration du ministre zambien du Commerce et de l'Industrie a été remarquée : le gouvernement zambien souhaitait initialement que la zone soit réservée aux Chinois alors que ces derniers voulaient, eux, qu'elle reste ouverte aux autres investisseurs ²⁵. Dorénavant, allait poursuivre le ministre, « nous recherchons un panachage de compagnies dans l'exploitation de la zone de Chambishi, ce qui produira de la valeur ajoutée à nos matières premières. La Chine contribue à attirer d'autres compagnies étrangères pour notre compte » ²⁶. Le schéma directeur de la zone de Chambishi spécifie que les promoteurs « draineront des investisseurs stratégiques zambiens qualifiés par leurs performances et de bonne réputation » ²⁷. Même si ses propres filiales allaient être investisseurs majeurs dans la zone, la *CNMC* a cherché à associer quarante entreprises chinoises et au moins dix en provenance de pays tiers (y compris la Zambie) d'ici 2011. Toutes ces entreprises devaient remplir les conditions zambiennes d'un investissement initial de 500 000 dollars pour pouvoir accéder aux bénéfices de la *Multi-Facility Economic Zone* (*MFEZ*). Dans la zone nigériane de Lekki, quelque 42 compagnies avaient signé des accords préliminaires d'investissement dont seulement six étaient chinoises début 2008 ²⁸.

24. Entretien, ministère des Finances, Port Louis, Maurice, juillet 2008.

25. Un représentant zambien émettant des doutes sur ces informations ; il note que la politique de *Multi-Facility Economic Zone* (*MFEZ*) requiert l'ouverture de toutes les zones aux investisseurs qui remplissent les conditions d'investissement minimum. Cf. correspondance par courriel avec Shadreck Sali, Zambia Development Agency, 2 février 2010.

26. "Zambia, China to sign tax-free zone deal", *Lusaka Times*, 5 mars 2008.

27. *China Non-ferrous Metal Mining (Group) Co. Ltd. (CNMC) & China Association of Development Zones, Master Plan for the Zambia-China Economic and Trade Cooperation Zone*, Pékin, *CNMC*, 2007.

28. <www.mofcom.gov.cn/aarticle/o/dh/200712/20071205290608.html>.

Des cas qui montrent que si les gouvernements africains et le gouvernement chinois étaient particulièrement intéressés à attirer les investissements d'entreprises chinoises, les groupes chinois en charge du développement peuvent avoir salué une certaine diversité. Du moment où ils étaient subventionnés par le gouvernement chinois dans le cadre de la politique *Going Global*, on pouvait s'attendre à ce qu'ils s'emploient avec plus d'énergie à recruter des entreprises chinoises. Il reste cependant bien entendu qu'en Chine les entreprises d'un même réseau augmentent leur compétitivité réciproque par le regroupement. La plupart des zones avaient programmé la promotion d'ensembles, en général le textile, les appareils ménagers et les diverses industries légères. Les compagnies chinoises, en particulier les plus nouvelles venues en Afrique, ont apprécié le fait que les groupes en charge du développement soient en mesure d'offrir des services pratiques, un réseau d'information bien établi et une facilité de communication par le biais du chinois.

Même en l'absence d'objectifs explicites, des officiels du MOFCOM ont déclaré à l'un des auteurs de ce texte espérer jusqu'à 70-80 % d'entreprises chinoises dans les zones²⁹. Dans le même temps, des entreprises non chinoises étaient indispensables quant à certains services comme les services bancaire et de dédouanement, ainsi que ceux des approvisionnements locaux. Sans compter que pour être rentables les développeurs chinois avaient besoin de louer tous les espaces sur zone. Autant de contraintes qu'ils ont gérées de plusieurs façons. En Égypte, ils avaient prévu d'offrir des incitations spéciales, par exemple des loyers réduits, aux entreprises chinoises³⁰. La zone nigériane de Lekki a adopté un modèle de « parc à l'intérieur du parc » où serait d'abord aménagée une partie exclusivement réservée aux investissements chinois, laquelle devait être par la suite environnée de secteurs majoritairement non chinois³¹. Enfin, le plan d'action du FOCAC, négocié entre le gouvernement chinois et les gouvernements africains et rendu public juste après le sommet de Charm el-Cheikh en novembre 2009, incluait une référence aux investissements africains dans les zones : « Les deux parties continueront à œuvrer positivement en établissant des zones de coopération d'affaires sur le continent africain, en intensifiant leurs efforts de façon à attirer l'investissement, à encourager un nombre croissant d'entreprises chinoises à investir dans ces zones et à accorder des facilités aux PME africaines souhaitant s'y installer »³².

MAIN-D'ŒUVRE CHINOISE

En l'absence de normes autorisant les compagnies chinoises à recourir à la main-d'œuvre nationale, pratiques et politiques ont beaucoup varié. Par exemple le système égyptien autorisait en toute clarté un permis de travail étranger pour neuf

29. Entretien avec un représentant du MOFCOM, Pékin, novembre 2009.

30. Entretien avec le vice-directeur de la zone TEDA à Suez, zone égyptienne de Suez, 9 juin 2009.

31. Entretien avec un représentant de CCECC-Beyond, Pékin, novembre 2009.

32. Forum sur la coopération Chine-Afrique (FOCAC), *Forum on China-Africa Cooperation*, op. cit., <www.focac.org/fra/ds-jbzjhy/hwyj/t630766.htm>, août 2010.

employés égyptiens³³. On comptait durant la première phase d'aménagement de la zone chinoise dans la région de Suez plus de 1800 employés locaux et quelque 80 employés chinois³⁴. Certains aménagements de la zone ont été réalisés par des sociétés égyptiennes. En Éthiopie, deux permis de séjour pour expatriés seulement pour les compagnies enregistrées (des permis supplémentaires pouvant être approuvés mais avec grandes difficultés par le département du Travail). En début de phase d'aménagement, l'*Ethiopia Oriental Industrial Park* comptait quelque 30 employés chinois et un nombre variable d'employés locaux. Dans la MFEZ zambienne, la proportion de Chinois par rapport aux Zambiens était d'environ 400 Chinois pour 500 Zambiens durant les phases initiales de construction, d'installation des équipements et de formation. Pour les investissements de *NCF Africa* dans la zone de Chambishi prise dans son ensemble (c'est-à-dire incluant les mines), il y avait là-bas environ 700 Chinois et 3300 Zambiens fin 2009. Les usines de la *NCF Africa* déjà ouvertes dans la zone employaient en moyenne deux Chinois pour huit Zambiens³⁵. La première phase de construction de la zone de Lekki, au Nigeria, a mobilisé entre 50 et 200 ingénieurs et techniciens chinois³⁶; les partenaires chinois déclarant que la phase de développement du projet mobilisait une main-d'œuvre à ratio de 20 Chinois pour 80 Nigériens³⁷. Un accord négocié en 2009 par les deux parties stipulait un rapport d'au moins 40 % de Nigériens³⁸. La proportion de Chinois pourrait donc être plus élevée et reste objet de contentieux.

L'approche de Maurice sur les travailleurs chinois a été la plus ouverte. Il était initialement prévu que la zone, une fois développée, emploierait 5 000 travailleurs pour moitié mauriciens et pour moitié chinois³⁹. Les révisions ultérieures du plan envisageaient la création de 34 000 postes directs, même si la proportion entre recrutés locaux et travailleurs étrangers restait floue. Les travailleurs étrangers ont longtemps été un facteur important à Maurice. En mars 2008, par exemple, près de 23 000 travailleurs étrangers étaient légalement employés dans l'île, la plupart venant d'Inde, du Bangladesh et de Chine⁴⁰. Les Mauriciens s'inquiétant justement du nombre de Chinois attendus au sein des zones. Or, les développeurs ont employé, qu'ils aient été sensibles ou pas à ces inquiétudes, 190 Mauriciens et 30 ouvriers qualifiés chinois⁴¹.

33. Entretien, représentant de la GAFL, Égypte, novembre 2009.

34. Estimations pour l'Égypte et l'Éthiopie établies sur le terrain par un des deux auteurs en juin 2009.

35. Informations sur la Zambie fournies gracieusement via courriel par Dan Haglund, Université de Bath, 10 décembre 2009.

36. Un officiel nigérian a rapporté aux auteurs que les Chinois avaient été sollicités pour renvoyer une partie de leur main-d'œuvre utilisée dans la construction en Chine et employer à leur place des Nigériens. Entretien par téléphone avec un représentant de *Lekki Worldwide Investment*, Lagos, 14 décembre 2009.

37. Entretien avec un officiel de la zone de Lekki, Pékin, 27 novembre 2009; et "Weida de Kaituo - Lajji Zimaogu Jianshe Jishi" [Great exploration - reporting the construction of Lekki Free Trade Zone], 12 septembre 2008, Lekki Free Trade Zone Website, <http://lekki.jndz.gov.cn/Lekki_News_Show_55.html>, 14 décembre 2009.

38. Cf. Gregory Mthembu-Salter, "Chinese investment in African free trade zones", *op. cit.*, p. 3.

39. Entretien, Board of Investment, gouvernement de Maurice, Port Louis, 24 juin 2008.

40. Government of Mauritius, *Digest of labour statistics 2008*, Central Statistics Office; Government of Mauritius, Ministry of Labour, Industrial Relations, and Employment, <www.gov.mu/lmisweb/downloads/dec08/tab19.xls>, 12 octobre 2009.

41. Cf. Hareeta Koolomuth, "Zone Economique Jinfei : ou en sont les travaux?", *L'Express* (Port Louis), 16 mars 2010.

Semblables résultats s'inscrivent en faux contre les thèses courantes qui veulent que les projets chinois s'accompagnent nécessairement d'une importation de la main-d'œuvre nationale. Pendant les phases de construction, le ratio entre employés chinois et locaux peut varier considérablement. Mais jusqu'à présent, les usines chinoises en Afrique emploient majoritairement des ouvriers africains. La tragédie de la mine de Chambishi (cf. *infra*) en atteste dramatiquement : tous les travailleurs de l'usine d'explosifs étaient zambiens.

NORMES ENVIRONNEMENTALES ET LÉGISLATION DU TRAVAIL

L'information sur les normes environnementales et la législation du travail avec les problèmes afférents reste maigre, les zones n'ayant pas encore commencé à opérer, à l'exception de l'Égypte. En Zambie, l'entreprise en charge du développement de la zone, la *CNMC*, a été critiquée pour les salaires trop bas et les conditions de travail dans les mines, de même que pour son opposition au syndicalisme ⁴². En 2005, des mesures de sécurité insuffisantes ont été une des raisons de l'explosion dans une usine de dynamite en partie détenue par la société et de la mort de plus de 50 ouvriers zambiens. Le dossier des investissements chinois est devenu politiquement brûlant lors de l'élection présidentielle de 2006. La *CNMC* allait par la suite établir des normes de responsabilité sociale pour améliorer les conditions de travail dans ses mines, les travailleurs étant autorisés à s'y organiser syndicalement.

En 2010, ces derniers étaient parvenus à une augmentation de salaire d'environ 12-15 % en moyenne et ils avaient obtenu d'autres avantages à travers leurs syndicats. Roy Mwaba, secrétaire général du **Zambian Congress of Trade Unions**, reconnaissant que les plus grosses entreprises chinoises se pliaient à la législation locale sur le travail, tandis que des chercheurs extérieurs confirmaient des « améliorations significatives » dès lors que la *CNMC* respectait les normes de sécurité et que les relations dans l'entreprise avait également progressé bien qu'il restât encore beaucoup de chemin à faire ⁴³. En ce qui concerne l'environnement, le schéma directeur de la zone de Chambishi plaide pour une évaluation environnementale et la certification en fonction de l'International Standards Organisation (Iso) 14000 ⁴⁴. Si cette initiative se poursuit (et il n'y a pas d'information à ce sujet pour le moment), la norme Iso pourrait de fait fournir un outil de contrôle indépendant.

À Maurice, une des raisons invoquées pour les retards dans l'aménagement de la zone c'est que chacun des sous-projets devait être soumis à sa propre évaluation en termes d'impact environnemental et certifié par les autorités ⁴⁵. Ailleurs, les préoc-

42. Cf. Ching Kwan Lee, "Raw encounters: Chinese managers, African workers and the politics of casualization in Africa's Chinese enclaves", in Julia C. Strauss, Martha Saavedra (éd.), *China and Africa : emerging patterns in globalisation and development*, Cambridge University Press, p. 97-116.

43. "Zhongguo Kaifa Feizhou Yinqi Zhengyi", 8 avril 2010, <<http://www.infzm.com/content/43550>> ; Dan Haglund, "In it for the long term?", *op. cit.*, p. 92.

44. *Master Plan for the Zambia-China Economic and Trade Cooperation Zone*, *op. cit.*

45. Voir par exemple "Zone de coopération économique Jinfei s'éveille", *L'Express* (Port Louis), 1^{er} novembre 2009.

cupations environnementales, de travail et de sécurité n'ont pas encore soulevé de problèmes, mais ceci pourrait changer à l'avenir.

INFRASTRUCTURE, CONCEPTION ET LOCALISATION

La localisation, la conception et la mise à disposition d'infrastructures appropriées sont des facteurs essentiels de succès. En Égypte, à Maurice et au Nigeria, les zones vont toutes se situer à proximité des ports principaux plutôt que de servir à tenter de canaliser les investissements en direction d'un hinterland négligé. En Zambie, la zone se trouve à proximité des matières premières qu'elle va être amenée à traiter. La situation semblant plus problématique en Éthiopie, pays enclavé : implantée à une trentaine de kilomètres à l'extérieur d'Addis Abeba, la zone n'est pas non plus située à proximité d'un port important ; mais si le traitement du cuir y prend de l'importance, cette localisation peut tourner à son avantage compte tenu de l'utilisation des produits chimiques. Plus généralement : au contraire des orientations en Chine, aucune des zones africaines n'apparaît avoir été spécifiquement conçue en prenant en considération les synergies potentielles avec les universités locales et les instituts technologiques. Les faiblesses institutionnelles locales apparaissant comme un handicap majeur.

Plusieurs zones ont été conçues par des compagnies en provenance des zones chinoises à succès : c'est en particulier le cas de la *Tianjin TEDA* (Égypte), de la *Jiangning Development Corp.* de Nanjing, Nankin (Lekki) et la *Zhangjiagang Free Trade Zone* à Suzhou (Nigeria, Éthiopie). La *China Association of Development Zones* a contribué à l'élaboration du schéma directeur en Zambie. L'architecture et la conception de la plupart des zones sont du domaine public, les entreprises en charge du développement ayant recours aux dessins et aux projets dans leur documentation promotionnelle. Au Nigeria, dès lors que des officiels locaux avaient apparemment formulé des préoccupations à propos de la qualité des infrastructures en cours de construction par un *junior partner* chinois, des consultants nigériens ont été intégrés dans le processus afin d'apporter la supervision d'une tierce partie ⁴⁶.

COMMUNAUTÉS LOCALES

Comme dans tous projets d'aménagement du territoire, les zones ont besoin de canaux de communication efficaces avec les communautés locales lesquelles doivent être indemnisées de façon appropriée pour la perte de leur terrain et relocalisées dans des conditions équivalentes si nécessaire, de même qu'il convient de les impliquer dans des dimensions attestant du bénéfice qu'elles retirent de ces zones. Jusqu'à présent, les développeurs chinois se sont reposés sur les gouvernements hôtes

46. Entretien par téléphone avec un officiel nigérien de *Lekki Worldwide Investment*, Lagos, *op.cit.*

africains pour garantir la mise à disposition des terrains libérés. Ce qui n'est pas toujours allé sans heurts. Les zones égyptiennes ont été aménagées en terrain désertique donc vacant et la zone zambienne de Chambishi se trouve dans un espace qui a longtemps fait partie de la concession minière à présent détenue par la *CNMC*. Dans la zone nigériane de Lekki, par contre, il y a eu des protestations de villageois réticents à donner leur accord sur l'aménagement. Les développeurs de la zone ont alors embauché des résidents locaux pour servir de gardes, les communautés locales se voyant attribuer selon certains rapports 5 % de la partie nigériane⁴⁷. À Maurice où 250 familles d'agriculteurs ont perdu leurs baux sur les terres gouvernementales, le ressentiment a persisté plusieurs années après les négociations et la compensation des relocalisations initiales ; il a été régulièrement récupéré et instrumentalisé par les partis d'opposition, en particulier lors d'échéances électorales.

TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE ET DE CONNAISSANCE

En Chine, les fonctions conférées aux zones spéciales ont évolué au cours du temps avec des objectifs et des priorités différentes selon les périodes. Initialement, l'objectif prioritaire était d'attirer les investissements étrangers. Le temps passant, l'amélioration des technologies et du transfert de celles-ci a gagné en importance. Les partenariats chinois avec les développeurs étrangers traduisent également une évolution stratégique. Au début des années 1990, par exemple, la Chine avait créé des partenariats avec Singapour pour développer deux zones industrielles dans les villes de Suzhou et de Wuxi. Les partenaires singapouriens avaient la majorité des parts et gardèrent l'initiative du développement et de la commercialisation des zones jusque vers 2001-2002. Ensuite, les structures financière et managériale furent restructurées, les Chinois devenant partenaires majoritaires avec pouvoir de décision dans les deux zones⁴⁸.

Une telle évolution et semblable réflexion stratégique seront aussi nécessaire en Afrique. Il n'est pas avéré, par exemple, qu'aucun des gouvernements hôtes se soit employé à développer des programmes concernant les fournisseurs ou de quelconques liens de proximité entre le secteur privé local et les zones. Ces dernières risquant à défaut de rester des enclaves avec disparition des opportunités de transferts de technologies et de compétences. Le minimum est la présence, décisive, d'investisseurs locaux dans les zones pour qu'ils puissent y dégager de nouvelles opportunités. De même que l'établissement de relations avec les instituts africains de recherche et de développement est, pour les mêmes raisons, décisif. Si les zones africaines sont appelées sur long terme à devenir des vitrines durables de progrès économique, comme l'ont été leurs homologues dans de nombreuses régions de Chine, il faut que les partenaires africains jouent un rôle plus important.

47. *Ibid.*

48. Cf. Peixing Gong, "Wuxi Xinjiapo Gongyeyuan Fazhan Lujing de Qishi" (Lessons from Wuxi Singapore Industrial Park's development Governance and learning path), *Wuxi Focus*, 11 juillet 2008, <<http://bbs.thmz.com/read-htm-tid-779111.html>>, 16 mai 2010.

En outre, les zones sont pour la plupart établies sur des concessions de 50 à 99 ans. Les gouvernements africains devront programmer bien avant échéance la transition en douceur vers une gestion locale. Mais comment procéder ? Qui aura les connaissances et les compétences requises pour gérer ces zones ? Au Nigeria où les gouvernements des États fédérés sont des partenaires de la coentreprise, les problèmes devraient être moins contraignants. Le cas égyptien a démontré que le gouvernement hôte avait réalisé l'importance de la participation locale, mais il a été confronté à un paradoxe : une implication locale trop importante et prématurée allait empêcher le projet de première zone d'être lancé avec succès. Le second projet ayant avancé avec plus de succès été mais sans que les Égyptiens soient directement impliqués. Pour ce qui est du troisième lancement, celui de l'*Egypt Suez Economic Cooperation Zone*, les partenaires égyptiens étaient de nouveau présents, mais à un niveau non managérial ; cela fonctionne apparemment, mais il n'est pas évident que les Égyptiens apprennent eux-mêmes à développer des zones économiques spéciales ou bien comment ils s'y prendront.

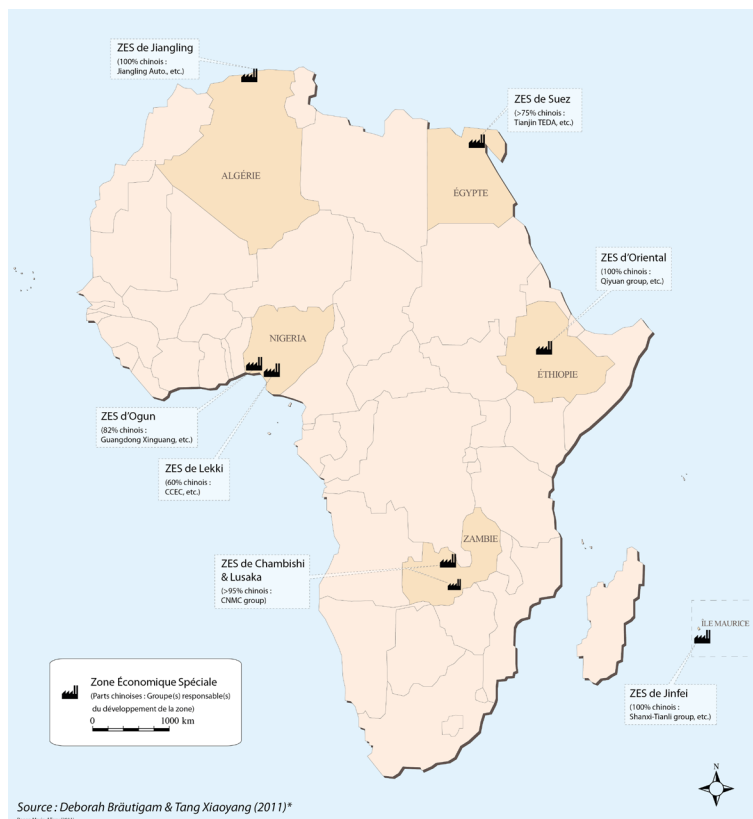
En Chine, le gouvernement national et ceux des provinces, de même que les développeurs de zone ont acquis une expertise considérable dans la planification, le développement et la mise en production de différents types de parcs industriels. Au moins trois d'entre ces structures expérimentées sont activement impliquées dans les zones africaines où elles sont source d'apprentissage. Les Chinois, en invitant des représentants africains à participer à des ateliers de chaque fois vingt jours sur leur expérience de terrain en matière de soutien et de gestion des ZES, ont indirectement contribué à renforcer les capacités et pratiqué du même coup le transfert des connaissances. Quelque 60 représentants de Zambie, du Nigeria et d'Éthiopie – ministres, parlementaires, administrateurs locaux et hauts fonctionnaires des départements des taxes, de la finance et des autorités portuaires – ont assisté à ces ateliers⁴⁹. À travers l'étude du modèle chinois de développement de zones et des visites des ZES à succès de Shenzhen, Tianjin et Suzhou, les administrateurs africains se sont initiés aux procédures chinoises d'incitation et de réglementation favorable à l'investissement, plutôt que de se les voir imposer à titre de conditions. Cependant ces programmes de formation sont bien trop courts pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion des zones. Sans expérience directe du développement et de la gestion, il leur sera également difficile d'étendre le modèle des zones à d'autres régions de leurs pays, comme auparavant les Chinois. Un programme de formation systématique adressé aux gérants locaux, combiné à une participation locale accrue, pourrait apparaître comme une solution dans la perspective d'une transition au niveau managérial, ce mécanisme promouvant le cas échéant la formation continue tout en maintenant l'efficacité opérationnelle.

49. "Xinguang Shenban de Shoujiej Niriitiya Ziyoumaoyiqi Guanli Yanxiuban Qude Chenggong" [The first Nigeria Free Trade Zone management seminar hosted by Xinguang International achieved success], 24 octobre 2008, Guangdong Provincial Government website, <www.gdgz.gov.cn/ssaydt/news.do?keyId=402882851c7b3a89011d23a9a6570112>, 14 décembre 2009 ; "Zhongguo Kaifaqu Zhengce Yantaoban Shunli Jiesu" [China Development Zone policy seminar successfully ended], 7 juillet 2009, Department of Commerce of Jiangsu Province, <www.jsdotec.gov.cn/NewsDetail.asp?NewsID=23671>, 14 décembre 2009.

Les développements en question peuvent naturellement être réduits à néant compte tenu des obstacles qui ont grevé les efforts passés. Et ils seront confrontés à d'importants défis en matière de d'inclusion, de communication et d'intégration avec les économies locales. Mais le moment est venu pour nombre de pays africains de saisir l'occasion fournie par la vague nouvelle d'investisseurs chinois. Si déjà certaines expériences sont source de transfert authentique de connaissance et d'opportunités, comme ce fut largement le cas pour le Japon et l'Asie du Sud-Est dans les années 1970, ainsi que Hong-Kong et l'île Maurice pendant la décennie suivante, l'emploi enregistrera des gains significatifs de même que les transitions industrielles longtemps reportées pourront, dans certaines situations, se réaliser.

// TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR RONAN MORIN-ALLORY

ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES CHINOISES EN AFRIQUE, 2011



DEBORAH BRÄUTIGAM, TANG XIAOYANG, « CHINA'S INVESTMENT IN SPECIAL ECONOMIC ZONES IN AFRICA » (CHAPITRE 4) IN T. FAROLE & G. AKINCI (ÉD.), SPECIAL ECONOMIC ZONES : PROGRESS, EMERGING CHALLENGES, AND FUTURE DIRECTIONS, WORLD BANK, 2011. P. 84-85

TABLE 1
Overview of China's official African trade and economic cooperation zones

Country	Size	Planning initiated	Status as of late 2010	Developers	Industry focus
(1) Zambia Chambishi and <i>Lusaka</i> <i>sub-zone</i>	11·58 km ² (7·98 km ²) startup 2 km ² <i>Lusaka</i> : 5 km ²	2003	In operation & under construction <i>Lusaka</i> : <i>planning</i>	China Nonferrous Mining Group (CNNMC group)	Copper and cobalt processing <i>Lusaka</i> : <i>garments, food, appliances, tobacco, electronics</i>
(2) Egypt Suez	5·08 km ² , startup 1·07 km ²	1994	In operation & under construction	Tianjin TEDA, CADF, Egypt-China Corporation for Investment (ECCFI), Tianjin Suez International Cooperation Co.	Textiles & garments, petroleum equipment, automobile assembly, electronics assembly
(3) Nigeria Lekki	30 km ² , Phase I 10 km ² , start-up 3·5 km ²	2003	Under construction	China Civil Engineering Construction, Jiangning Development Corp., Nanjing Beyond, China Railway, Lagos State (40 %); Lekki Worldwide Investments Limited	Transportation equipment, textile & light industries, home appliances & telecommunication. Possible oil refinery.
(4) Nigeria Ogun	100 km ² , 1st phase 20 km ² , start-up 2·5 km ²	Early 2004	Under construction	Guangdong Xinguang, South China Developing Group, Ogun State Government	Construction materials & ceramics, ironware, furniture, wood processing, medicine, computers, lighting
(5) Mauritius Originally Tianli, renamed Jinfei	2·11 km ² , start-up 0·75 km ²	2006-7	Under construction	Shanxi-Tianli Group, Shanxi Coking Coal Group, Taiyuan Iron & Steel Company	Manufacturing (textile, garment, machinery, hi-tech), trade, services (tourism, finance, education)
(6) Ethiopia Oriental (Eastern)	2 km ² , start-up 1 km ² with 10 km ² reservation area	2006-7	Under construction	Yonggang (quit), Qiyuan Group, Jiangnan Int'l trade, Yangyang Asset management and Zhangjiagang Free Trade Zone (not shareholder)	Electric machinery, steel & metallurgy and construction materials
(7) Algeria Jiangling	5 km ² , 1st phase 1·2 km ²	2006-7	Approved but suspended	Jiangling Automobile, Zhongding International	Automobile assembly, construction materials